

CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES

DES MOUVEMENTS DE LA POPULATION INDIGÈNE AU MAROC

Dans toute organisation coloniale coexistent deux sociétés ne comportant ni la même structure politique, ni le même statut personnel, ni la même organisation du travail, ni la même puissance d'expansion.

Au Maroc, la société indigène fruste, douée d'une puissance de repliement et de restriction inconnue des Européens, qui fait sa force et sa faiblesse, confinée dans des habitudes séculaires, avait vécu, jusqu'à l'établissement du Protectorat, d'une vie agricole que des méthodes de culture désuètes rendaient très primitive et serve des conditions physiques.

Ce milieu social a été mis brutalement, au début du siècle, au contact de la société occidentale qui, elle, au contraire, dispose de puissantes réserves de capitaux, du pouvoir de techniques savantes, fruit de siècles d'expériences et au service d'un esprit d'organisation allié à une activité soutenue. Quelles vont être les réactions ?

Il ne saurait s'agir ici de retracer ou même d'esquisser les phénomènes de métamorphisme, ou de « clash » ainsi que disent les Anglais, c'est-à-dire l'ensemble des questions sociales, morales et légales que pose le contact des deux peuples. Ces problèmes, et l'un des plus intéressants, l'évolution et l'adaptation du groupement juif indigène, ont reçu les études attentives qu'ils méritaient.

Nos intentions seront beaucoup plus modestes et se limiteront à l'examen des conséquences démographiques présentes et futures résultant du choc de cette économie indigène figée et de l'économie européenne, au contraire, essentiellement dynamique.

Les mouvements divers de la population ont, en matière coloniale, une importance capitale, ils indiquent le sens et l'ampleur de l'action colonisatrice. Le point de vue de la quantité a sans doute un intérêt moindre que celui de la qualité et de la valeur, mais il a le mérite d'apporter une certitude plus rigoureuse, moins susceptible de discussion.

Le fait démographique résulte de la combinaison de facteurs que notre esprit doit mesurer pour tenter d'agir sur eux. Il doit être également considéré comme une cause génératrice d'effets, et nous intéresse à ce titre pour l'aménagement adéquat du cadre futur dans lequel s'inscriront les forces économiques et humaines de ce pays.

Effets directs de l'occupation française sur le volume et la répartition de la population locale.

1° *Gonflement de la population urbaine.*

L'équipement urbain, portuaire, routier et ferroviaire du Maroc, la découverte, puis la mise en exploitation des mines les plus diverses, la création de toutes pièces d'une industrie nouvelle, tous ces facteurs ont nécessité un appel de main-d'œuvre tel, que l'on put penser un moment que le Maroc ne disposait pas d'assez d'habitants pour mettre en valeur lui-même ses richesses.

En juillet 1928, devant la carence des travailleurs, le Gouvernement est obligé de prohiber d'une façon absolue l'expatriation des indigènes. Les salaires moyens qui, en 1927, varient suivant les professions et les métiers, de 8 à 30 francs par jour, passent dans les premiers mois de 1929 à 10 à 35 francs, soit une hausse de 15 à 20 %, affectant toutes les corporations. On en vient même à utiliser les femmes comme manœuvres dans l'industrie du bâtiment ou comme débardeurs sur les quais du port de Casablanca.

En 1930, on assiste brusquement à un renversement du marché du travail dû au ralentissement des travaux neufs et aux premières répercussions de la crise économique mondiale. Les pouvoirs publics sont obligés, au contraire, de défendre la main-d'œuvre locale en constituant des bureaux de placement et en réglementant restrictivement l'immigration étrangère.

Parallèlement à cette évolution, on note une inflation considérable et continue de la population indigène urbaine qui, de 1926 à 1931, semble s'être accrue de plus de 30 % et en valeur absolue de 200.000 unités. Le mouvement d'exode n'est que ralenti présentement et la baisse des produits agricoles, les difficultés croissantes du fellah l'incitent à émigrer vers les villes où il espère trouver des ressources plus abondantes. A l'heure actuelle, les entreprises diverses emploieraient encore plus de 60.000 ouvriers percevant, d'après l'enquête menée par le comité des industriels du Maroc, plus de 100 millions de salaires.

On constate d'ailleurs que les vieilles médinas participent dans une moindre proportion que les villes modernes à ce gonflement humain : Mogador, Safi, Azemmour, sont en régression ; Mazagan, Sefrou, Ouezzane, Boujad, Taroudant, Moulay-Idris, progressent lentement ; les grandes métropoles Fès et Marrakech augmentent de 1926 à 1936 d'un peu plus du quart ; Casablanca, par

contre, de moitié ; Meknès tirée de sa décadence et rénovée par l'activité européenne croît de 80 %. Des créations du Protectorat, telles que Port-Lyautey, Fedala, Khouribga, doublent dans le même temps leur population.

Ce phénomène d'émigration vers des lieux plus fortunés ne s'est pas accompagné d'une rupture brutale du vieux type d'entreprise familiale agricole. Cette particularité réduit heureusement les dangers que ferait courir un ralentissement de l'activité industrielle. Toutefois, l'instabilité de cette population, son état social primitif, la précarité de ses ressources, rendent difficile son intégration définitive dans la cité : il faut encadrer ces immigrants, évadés de toute structure traditionnelle, les loger et ce dernier problème se pose très aigu dans certaines agglomérations. On a été contraint d'accepter un rudiment d'organisation dans ces « douar doum » ou bidonville » étalés dans la banlieue des grandes villes européennes : discipliner l'alignement des paillotes, constructions légères, sur un emplacement favorable, de façon à assurer l'alimentation en eau potable, le minimum d'hygiène et d'ordre.

Actuellement, les habitants des villes représentent 13,8 % de la population totale, soit 676.000 âmes. Les coefficients algériens et tunisiens qui s'élèvent respectivement à 18 et 26,5 % permettent de supposer que le point d'équilibre n'est point encore atteint.

2° Répartition nouvelle de la population rurale.

S'il est normal que l'industrialisation d'un pays, l'exploitation des richesses minières ou des substances destinées à l'exportation, engendrent une activité nouvelle, un enrichissement qui n'est pas obtenu au détriment de qui que ce soit, il peut sembler paradoxal que l'implantation d'une colonisation occupant une portion d'espace autrefois peuplée par les indigènes, s'accompagne néanmoins d'un accroissement de la population autochtone.

Le fait est cependant attesté par les chiffres des deux derniers dénombrements, qu'il convient d'ailleurs de manier avec une certaine prudence, car les réorganisations territoriales, les regroupements de tribus, l'installation de chantiers provisoires, faussent les résultats bruts. Nous nous sommes appliqués, dans la mesure où nous avons pu le faire, à ne comparer que des situations identiques et à apporter, dans l'interprétation des faits, les corrections nécessaires.

Toutes les circonscriptions administratives fortement colonisées ou ayant un peuplement européen important, enregistrent une progression marquée de l'élément indigène.

C'est le cas de la région des Chaouïa.

	1926		1931	
	Europ.	Ind.	Europ.	Ind.
Chaouïa-nord ...	3.193	77.481	5.494	93.956
Chaouïa-centre ..	818	82.395	1.028	92.250
Chaouïa-sud	535	165.705	631	185.231

Des variations dans le même sens se produisent dans les districts où le chiffre de la population européenne est particulièrement élevé.

	1926		1931	
	Ind.	Ind.	Europ.	
Souk-el-Arba	91.094	105.860	1.720	
Oujda	31.190	41.758	1.092	
Berkane	49.026	67.966	4.074	
Oued-Zem	61.890	91.622	3.685	
Rabat-banlieue et Zaër...	53.643	74.532	1.023	

L'accroissement est moins sensible dans certains postes où la population indigène était déjà très dense.

	1926		1931	
	Ind.	Ind.	Europ.	
Meknès-banlieue	62.299	70.710	667	
Zemmour	93.763	97.054	1.458	
Fès-banlieue	60.000	65.124	1.364	
El-Hajeb	28.874	32.764	1.377	
Petitjean	56.394	59.841	1.240	

Après avoir procédé en quelque sorte à une synthèse de cette opération en apportant une démonstration numérique, il nous faut en analyser le mécanisme par l'exposition de quelques faits topiques qui en feront ressortir l'explication.

Il y a le cas de la création *ex nihilo*, de l'assèchement de marais insalubres. C'est notre « bonification » qui a permis de récupérer dans le Rharb 50.000 hectares de terres.

L'exemple de terres récupérées par notre technique est rare. Plus fréquemment, la valorisation porte sur des sols que les travaux entrepris dotent d'une plus-value hors de proportion avec la valeur primitive.

Citons le coin de terres marécageuses des Zenata, entre Casablanca et Fedala, devenu un des cantons les plus riches du Maroc, gros producteur de primeurs et dont les produits tiennent une place honorable dans la balance des échanges marocains. La population indigène passe de 10.300 âmes à 13.800 et son accroissement, reflet de cette prospérité, est de 35 % en cinq ans.

Citons également les nouveaux boisements d'arbres à tanin et d'eucalyptus qui ont surgi depuis dix ans dans la région sableuse à sous-sol silico-argileux comprise entre Port-Lyautey et Sidi-Slimane. Ces plantations, d'une étendue de 6.300 hectares, tirent parti de terrains stériles où précédemment de maigres troupeaux trouvaient à peine à paître. Le prix et les revenus de la terre ont centuplé. Cette valorisation a profité indirectement aux indigènes à qui plus de 6 millions ont été payés pendant les plantations. L'exploitation de ces boisements, malheureusement ralenti par la crise, utiliserait normalement 600 ouvriers (de 300 à 800) percevant un million de salaires et ferait donc vivre 2.500 à 3.500 âmes (densité 40 à 50) sur un sol où autrefois un millier de moutons seulement trouvaient une maigre pâture.

Citons, dans une autre contrée à 80 kilomètres au sud de Rabat, la valorisation du plateau de Merchouch entreprise par des colons tunisiens, qui ont fait de 2.800 hectares de terres argileuses, lourdes, imperméables au grattoir des

indigènes et qu'ils ont défoncés au tracteur, un des plus beaux domaines agricoles de l'Afrique du Nord. Sur ces terres ingrates où était installée une famille de coupeurs de routes, les Bou-Charia, assassins du capitaine Marchand, vivent une centaine d'employés marocains, représentent une population de 500 âmes. Gain sur le passé.

Laissons ces cas exceptionnels et que nous avons choisis au hasard parmi tant d'autres, afin de mettre l'accent sur notre effort de « bonification », et revenons à la norme, à l'exploitation d'un colon moyen. S'étendant sur 240 hectares environ, cette ferme utilise les services d'une dizaine d'ouvriers permanents (domestiques, jardiniers, gardiens de troupeaux, conducteurs de tracteurs, journaliers) et autant de semi-permanents, employés à la moissons, au désherbages, aux semailles. Si l'on compte la famille à cinq personnes, 30 personnes environ au kilomètre carré seraient entraînées dans l'orbite de la colonisation. La « clientèle » du colon reçoit en outre quelques cadeaux en nature, peut faire paître quelques têtes de bétail, elle est groupée en douar aux abords des fermes, soustraite aux exactions des chefs indigènes. On y rencontre peu de faméliques, la sécurité y règne et les habitants bénéficiant du meilleur enseignement professionnel s'initient aux procédés de culture moderne.

Les chiffres fournis par les statistiques d'ensemble confirment les indications déduites de l'étude du cas-type, forcément un peu arbitraires.

Il existe 3.500 exploitations qui s'étendent sur 840.000 hectares (soit 240 hectares par ferme en moyenne) et rémunèrent 40.000 ouvriers permanents (11 ou 12 par ferme) qui perçoivent 60 millions de salaires.

Les statistiques ne parlent pas des ouvriers temporaires, leur nombre doit être égal à celui des employés fixes et les ressources qu'ils retirent de la colonisation peuvent être évaluées à 20 millions environ.

Prenons enfin le cas concret d'un district colonisé qui nous permettra de vérifier et d'illustrer les chiffres globaux et ceux de la monographie.

La circonscription de Souk-el-Arba-du-Rharb, d'une superficie totale de 401.600 hectares abrite 250 exploitations couvrant une superficie de 102.160 hectares (la superficie de chaque ferme est donc plus élevée que la moyenne, mais les rapports généraux restent les mêmes). La colonisation fait vivre temporairement 20.000 indigènes et autant en permanence).

La population rurale totale de la circonscription étant de 120.000 âmes, c'est dire que le tiers de cette population tire sa subsistance totale ou partielle de la colonisation.

Ainsi l'établissement au Maroc de cultivateurs européens n'a point nécessité une politique de refoulement. Au contraire, il a créé une richesse nouvelle favorable aux autochtones qu'il utilise et qu'il fait vivre. Ce faisant, il a été à la base d'une répartition nouvelle de la population dans le pays.

3° Augmentation du chiffre global de la population.

L'extension des revenus indigènes, imputable à notre influence, sollicite et permet une expansion démographique qui est la conséquence caractéristique de notre présence en Afrique du Nord.

Dans nos trois possessions en effet, la densité de la population est proportionnelle à la durée de notre implantation et à l'ampleur du peuplement européen. Densité algérienne : 28,65 habitants au kilomètre. Densité tunisienne : 19,20. Densité marocaine : 16,55 (ces coefficients se rapportant à des provinces dont le potentiel économique est sensiblement équivalent).

Au Maroc, pour s'en tenir aux chiffres recueillis en 1926 et 1931, la population indigène marocaine aurait augmenté de près de 600.000 âmes en cinq ans, soit un taux d'accroissement de 3 % par an.

Estimation approximative, et les conditions dans lesquelles ont été effectués les dénombrements ne permettent de conclure qu'à un ordre de grandeur, mais ces résultats sont recoupés et confirmés par les observations de témoins bien placés (contrôleurs, médecins) qui ont souligné l'expansion démographique marocaine. Entre autres exemples significatifs, la djemâa des Cherrarda (contrôle civil de Petitjean) a décidé que la répartition des parts de terres collectives devenues vacantes chaque année serait désormais tirée au sort. Cette modification à l'orfe de la tribu était rendue nécessaire en raison de l'accroissement des demandes de parts formulées par des jeunes gens parvenus à l'âge du jeûne, dont le nombre augmente régulièrement, tandis que le périmètre guich reste immuable.

Cette augmentation de la population est due presque uniquement à l'excédent des naissances. C'est un fait connu que l'action sanitaire a un effet accélérateur sur la population lorsqu'elle est introduite dans des milieux dont la mentalité est restée traditionnelle, et jouissant d'un régime agraire patriarcal.

Il est inutile d'insister sur l'amélioration de l'indigène, ni sur le perfectionnement physique de la race. Qu'il suffise de mentionner que le taux de la mortalité indigène s'établirait (1) à 18,5 0/00 en milieu urbain, à 20 0/00 d'après certains enquêteurs, en milieu rural (et même 17 0/00 dans une tribu de la région de Meknès). Les taux très peu élevés si l'on tient compte de l'état d'infériorité de la population témoignent sans autres commentaires de l'efficacité de notre action sanitaire, une des plus belles réussites de notre œuvre civilisatrice au Maroc.

Le taux de la natalité demeure également incertain ; nous basant sur des investigations personnelles, nous nous hasarderons à dire que ce taux varie de 42 à 48 0/00 selon les cas considérés.

(1) In « Bulletin Économique » juillet 1933.

On peut le fixer en moyenne à 45 0/00. L'accroissement brut de la population est donc considérable et encore favorisé par l'ordre et la sécurité que nous avons instaurés au Maroc.

Répercussions réciproques des deux sociétés sur le plan économique.

A l'heure actuelle, l'industrie et la colonisation font vivre 140.000 personnes, ce qui correspond à un peuplement de 500 à 600.000 âmes, équivalent à l'accroissement de population constaté au dernier recensement. Ce rapprochement est moins arbitraire qu'il ne semble puisqu'il porte sur les moyennes d'équilibre et ne retient en dernière analyse que des soldes compensés.

Le tableau des relations de l'économie indigène du Maroc avec l'économie européenne (1) fait ressortir que la balance des comptes de l'économie indigène assez éloignée de la nôtre pour pouvoir être envisagée isolément, ne se solde pas par des mouvements de capitaux, indice d'un déficit.

L'économie européenne conserve en définitive le bénéfice des investissements de capitaux, le soin de les distribuer et d'orienter son activité générale pour assurer leur rentabilité. Une partie de cette charge retombe néanmoins sous forme d'impôt sur la masse de nos protégés.

Le rôle qui incombe à l'activité européenne se décompose en deux éléments distincts, deux spécialités, c'est là un point sur lequel il faut insister :

D'une part, une fonction de courtage sur le plan économique, de direction et d'encadrement qui se traduit sous la forme de prestations de services dont la rémunération constitue, au sens large, les « frais généraux » de la firme Maroc.

D'autre part, la production, l'exploitation en régie, pourrions-nous dire des richesses naturelles de façon à réaliser un produit net, affecté par des transferts appropriés à la rentabilité de l'équipement du pays. Cette activité, plus tournée vers l'extérieur que vers le marché intérieur, doit cependant contribuer dans une mesure beaucoup plus large et plus efficace que la première à fournir des nouvelles subsistances à l'excédent de population autochtone.

Sur un revenu européen total de 3 milliards, nous estimons que la première entre pour 1.600 millions et la seconde pour 1.400 millions (compris les revenus tirés de la présence du corps d'occupation qui dépassent ceux de l'industrie d'exportation la plus rémunératrice.

Les changements dans la distribution de la population active au contact des deux civilisations ne consistent pas uniquement dans l'annexion par l'activité européenne de production d'une clientèle indigène, mais ont modifié également la répartition de la population à l'intérieur de la société marocaine.

L'imperfection des statistiques sur ce point nous interdit une notion chiffrée de ce phénomène, et seule peut être notée une tendance dont l'ampleur et les particularités nous échappent.

Malgré sa rusticité, l'économie indigène est déjà assez diversifiée et solidaire de l'activité européenne puisque sur une valeur totale s'élevant à 3.386 millions, les revenus indigènes autres qu'agricoles atteignent près de 1.200 millions, les échanges avec les Européens, un milliard environ.

A l'intérieur même de la classe agricole, la spécialisation commence à jouer. Alors que chacun essayait de vivre sur son fonds en tirant les produits qui suffisaient à satisfaire à la généralité des besoins, la carte agricole tient davantage compte des aptitudes du sol ; cette évolution est due à la sécurité des transactions et aux facilités des communications.

On a pu relever pourtant une tendance au retour à l'économie fermée (1), fait grave, car s'il se généralisait, il marquerait une régression très nette. Le repliement des indigènes sur eux-mêmes est le corollaire normal d'une politique qui freinerait l'évolution économique du pays et mettrait des entraves à l'expansion de l'activité européenne considérée comme dangereuse politiquement et inéluctablement destinée à la faillite.

Qu'elle procède de principes arrêtés ou d'une psychose de découragement, une telle attitude ne peut qu'avoir des conséquences désastreuses, dans une contrée en voie de peuplement rapide où seul le ferment européen peut, par son action sur le milieu physique, maintenir parallèles les courbes ascendantes de la population et des richesses.

Cette expérience a déjà été tentée en Algérie sous le second Empire : M. Gautier a établi son échec d'une façon indiscutable.

On s'est efforcé d'isoler, comme sous une cloche, la société indigène. Pratiquement, cela signifiait une barrière aux progrès de la charrue européenne. Les indigènes, gouvernés par les officiers des bureaux arabes, y étaient efficacement séparés de la colonisation, tenus sous cloche, abandonnés à leur propre puissance évolutive... Le résultat a été un effondrement démographique.

Ces quelques considérations font ressortir la place que tient la colonisation au Maroc et, par contraste, le vide et la rupture d'équilibre qui suivraient sa disparition.

Elles peuvent paraître difficilement conciliables avec l'opinion communément répandue dans certains milieux, qui, passant d'un extrême à l'autre, après en avoir reconnu toutes les qua-

(1) D'après M. Léon Migaux, *Bulletin économique du Maroc*, avril 1935, cette balance des comptes de l'économie indigène du Maroc s'équilibrerait comme suit :

(EN MILLIONS)			
ACTIF	PASSIF		
Salaires	310	Impôts.....	395
Vente aux européens.....	500	Achats aux européens.....	150
Vente à l'étranger	185	Achats à l'étranger.....	450
TOTAL.....	995	TOTAL.....	995

(1) Cf. mémoire de fin de stage de M. Moris, 1935 « L'Economie des Ait-Ahmar ».

lités, contestent à la colonisation son intérêt politique et économique. « On nous dit que la colonisation a échoué, que le peuplement rural français, pierre angulaire de l'hégémonie française, est une chimère qu'il faut cesser de poursuivre, et on semble s'y résigner assez facilement (1). »

Certes les charges financières de la colonisation, suite d'erreurs dont certaines étaient imprévisibles, et d'une politique de facilité financière, devaient fatalement écraser les premiers occupants du sol. Dans son rapport à la Conférence impériale, M. Berthaut, membre de l'Académie d'agriculture, rappelle à ce propos les réussites culturelles des défrichements des Landes, de Bretagne et de Sologne, des créateurs de domaines en Camargue qui se doublaient presque toujours d'échecs financiers, et conclut à la nécessité du maintien de cette colonisation, œuvre impériale et d'intérêt général, à la fois étroitement liée à l'expansion matérielle et intellectuelle de la France (1).

Nous avons estimé qu'il était indispensable d'insister sur ce point de vue de la colonisation qui, peut-être moins visiblement mais plus en profondeur que d'autres, fait ressortir l'interdépendance réciproque des deux économies. Les intérêts des deux groupes ethniques en matière de colonisation, loin d'être séparés et de s'opposer, se complètent et trouvent, l'un dans l'autre, leurs raisons d'existence : le colon ne pourrait vivre s'il n'avait à sa disposition une main-d'œuvre abondante, bon marché, travailleuse, mais cette main-d'œuvre ne trouverait pas à manger ou continuerait à s'user dans de vaines querelles de tribu à tribu si la France n'était point venue apporter son œuvre civilisatrice. En somme, nous avons fait notre place dans le pays, il ne peut être question d'y renoncer, mais il importe, dans les circonstances difficiles que nous traversons, de bien nous pénétrer qu'il est impossible, dans notre intérêt comme dans celui de nos protégés, de revenir en arrière.

L'aménagement futur.

La mise en veillesse d'un pays dont les frais généraux, l'armature, les cadres ont été conçus en se basant sur des perspectives d'expansion ininterrompue, n'irait pas sans inconvénients majeurs.

On a envisagé les effets sur l'économie européenne de la rupture d'équilibre et le fléchissement que provoquerait une compression irrégulière

de ces éléments « dans un édifice en cours d'achèvement dont les crédits sont les échafaudages » (1).

Le danger ne serait pas moindre pour l'avenir de la masse de nos protégés.

Certes, s'il était possible de stabiliser la population indigène dans sa formation actuelle, on pourrait concevoir le retour à l'économie ancienne, le repliement sur soi après une amputation sévère des frais généraux réduits au strict minimum et l'élimination d'une bonne partie de la colonie européenne. La masse indigène végéterait, mais elle vivrait.

Cela n'est plus possible, le Maroc est en pleine *expansion démographique*. L'écart entre la natalité et la mortalité ne s'étant accusé qu'à la fin de la guerre n'a guère fourni que des enfants jusqu'à ce jour.

A partir de 1935, ceux-ci vont arriver à l'âge d'homme, produire et consommer à leur tour.

Il y aura, chaque année, 100.000 nouveaux adultes qui devront travailler, se nourrir, se vêtir. Pendant les dix années qui viennent, la population active masculine va s'accroître de 500.000 à 600.000 personnes, soit presque la moitié de ses effectifs.

Toute notre politique, dans ce pays, doit s'ordonner en fonction des conséquences heureuses et des obligations qu'implique ce fait.

Les habitants étant plus nombreux, les frais généraux, proportionnellement moins lourds, seront mieux supportés. Et les produits moins chargés supporteront mieux la concurrence. Ceci d'autant plus que la puissance contributive individuelle augmente avec la masse des individus.

Les cadres qui paraissent démesurés seront ajustés, sous la condition qu'une redistribution spontanée restituée à la fonction d'encadrement les éléments européens qui font du « peuplement sans profit ».

Le développement du marché intérieur, par extension du nombre des consommateurs, est une condition indispensable d'équilibre pour un pays qui a sans cesse anticipé sur l'avenir. Nous ne pouvons mieux faire que laisser parler M. Leroy-Beaulieu qui conjecture, en 1897, avec une sûreté de vue admirable :

Le développement en nombre et productivité de la population indigène devient le facteur principal de l'essor de nos colonies méditerranéennes. Supposez que dans un demi-siècle (et que compte un demi-siècle dans la vie d'un peuple ?) il se rencontre, comme on peut l'espérer et comme on doit s'y efforcer, 8 à 9 millions d'indigènes à côté de 1.300.000 à 1.400.000 Européens en Algérie et en Tunisie ; admettez, de plus, que ces 8 à 9 millions d'indigènes soient sensiblement plus élevés sur l'échelle de la civilisation, qu'ils aient un supérieur étalon de vie, quelles superbes dépendances formeraient pour la France ces terres qui sont vis-à-vis d'elle ? Alger et Tunis pourraient être des villes de 250.000 à 300.000 habitants, Oran, Bône, Sousse et Sfax auraient chacune de 50.000 à 120.000 âmes ; dans tout le pays se rencontreraient de nombreuses villes florissantes de 15.000

(1) M. Augustin Bernard « La Crise de l'Afrique du Nord », Cahiers du redressement français.

(1) Cf. en ce sens également les conclusions de notre camarade Jean Plasse, dans son mémoire de fin de stage des contrôles civils consacré à la question du blé au Maroc.

« Il faut se défier de voir dans la colonisation au Maroc une erreur, une œuvre vaine et destinée à périr. »

« Il est salutaire au contraire de considérer en esprit les peines et les sacrifices qui ont coûté l'établissement et le peuplement français en Algérie. »

« Ce pays a, à tout prendre, infiniment plus de possibilités que l'Algérie ou la Tunisie. »

« On lui demande de se livrer à une mystique de l'étouffement pour un misérable point de vue de dettes, pour une erreur fâcheuse, mais non irrémédiable de peuplement, pour une question de débouchés. »

(1) Migaux, op. cit.

à 30.000 habitants ; avec une grande puissance de rayonnement, les industries renaîtraient, les terres seraient cultivées suivant les procédés modernes et les mines et carrières exploitées avec fruit..., l'aisance des indigènes ouvrirait à nos industries un énorme débouché. La prolongation au delà du Niger et jusqu'à l'Atlantique de notre influence, de notre direction, de nos commandes, de notre trafic, étendrait d'une manière continue la sphère d'activité des enfants de France : capitalistes, commerçants, agriculteurs, ingénieurs.

Ces développements favorables valent dans la mesure où les ressources croîtront en même temps que la population, et où le sol pourra nourrir tous ses habitants.

Sans cela, il se produirait une simple diminution de la part mise à la disposition de chacun, d'où abaissement du niveau de vie et régression. Dans ce cas, il y a un accroissement des quantités absolues de denrées, mais cependant au point de vue social une diminution de la qualité humaine.

Comment se pose au Maroc la question de l'aménagement et la résorption de cet excédent de population ?

1° L'industrialisation du pays

C'est la solution que donnent les auteurs de « Revenus et niveaux de vie », après examen des expériences des Indes anglaises et néerlandaises, de l'Égypte et du Japon. Ce n'est pas sans dangers qu'actuellement encore la majeure partie des produits manufacturés est demandée à l'étranger. Dans l'avenir, il est indispensable que le pays produise lui-même de quoi satisfaire la plus grande portion de ses besoins pour que puisse être envisagée sans appréhension une augmentation importante de population et, par là, de consommateurs.

Mais, ce n'est pas tout, la prospection du sous-sol marocain a révélé un potentiel de richesses considérables. Récemment encore le pétrole a jailli faisant naître tous les espoirs. Cette industrie extractive résulte exclusivement de notre présence dans le pays ; elle ouvrira, sans aucun doute, un champ d'activité et d'utilisation immense à la main-d'œuvre nouvelle qui se fait jour. Subsidiairement, elle permettra le rétablissement de la balance commerciale et affirmera la rentabilité des investissements effectués. Il importe donc, dans l'intérêt des générations à venir de favoriser dans toute la mesure du possible, la naissance puis le développement des industries extractives et des industries élémentaires de transformation. Ces deux points, que nous venons de relever, montrent la nécessité d'une réforme douanière non fiscale, mais protégeant les industries locales les plus menacées. Celles-ci peuvent peut-être pour des yeux non avertis paraître coûteuses et déplacées, elles n'en sont pas moins le gage des développements d'avenir. Il est au reste bon de noter à ce sujet qu'une élévation des droits de 10 % sur les produits industriels fabriqués au Maroc produirait une recette maximum de 50 millions. La charge dont

serait grevée l'économie entière (soit un peu plus de 1 %) est hors de proportion avec la valeur sociale et économique des industries considérées, qui dépassent, d'ores et déjà, largement ce coefficient.

2° La colonisation

Nous avons montré précédemment la place qu'elle occupe actuellement et insisté sur le fait que chaque ferme devient un centre attractif entraînant une hausse de la densité d'habitants au kilomètre carré. Mais, nous devons envisager maintenant les directives nouvelles propres à assurer à la colonisation son développement le plus fécond. Ce n'est point par des cultures similaires de celles du fellah, quoique exécutées plus rationnellement, que le cultivateur européen affirmera ses qualités et ses possibilités. Sans doute les cultures céréalières lui sont indispensables de par la dureté du temps présent ; sans doute, elles valent comme éducatrices des indigènes, mais c'est là, à notre avis, un stade à dépasser.

Faut-il rappeler que les colons de la Mitidja n'ont jamais prospéré vraiment, tant qu'ils n'ont pas introduit sur leurs terres fertiles la diversité et les cultures riches. Ces dernières, primeurs agrumes, se dessinent déjà au Maroc. Ce sont elles qui sont susceptibles, tout en donnant une large rémunération, de nourrir un prolétariat indigène plus nombreux.

3° Accroissement des revenus agricoles indigènes

C'est un phénomène normal, surtout lorsqu'il s'accompagne d'une augmentation du nombre des naissances, que la pacification entraîne un accroissement des superficies cultivées : il y a plus de bouches à nourrir et l'on peut travailler sans crainte. Aussi, les surfacesensemencées sont-elles passées de 2.135.000 hectares, en 1920, à 3.486.869 hectares, en 1931.

Il faut noter que 95 % de ces chiffres représentent des cultures céréalières, élément primaire de la subsistance.

Jusqu'à présent, en milieu indigène, cette extension s'est effectuée en surface, non en profondeur ou en variété et sous le signe de la technique traditionnelle.

Ce mouvement ascensionnel atteindra vite le plafond des terres utilisables. Il n'y a du reste, dans cette hypothèse, aucune inquiétude à avoir si des mesures appropriées sont prises à temps. Il suffit, en effet, de rapprocher les chiffres que nous venons de donner de ceux de la culture en milieu européen : en 1933, la production de blé tendre de la colonisation a été de 1.500.000 quintaux ; elle a été obtenue sur à peine 120.000 hectares de terres. Ainsi est administrée la preuve de potentiel céréalier du pays, et des possibilités d'amélioration que recèle la culture en milieu indigène.

L'extension des ressources agricoles du fellah par l'emploi de techniques nouvelles est primordiale. A notre sens, c'est là que l'action des sociétés indigènes de prévoyance peut s'exercer le plus utilement. Il s'agit d'ailleurs de choses simples, mais mises au premier plan des préoccupations de l'autorité et poursuivies avec continuité : introduction du petit matériel qu'on employait dans les campagnes françaises avant guerre : charrue sommaire à soc métallique, mais attelée d'animaux de traits, harnais rationnel fait par l'artisan local, emploi du fumier, faux à bras, batteuse rustique.

L'échec des précédentes campagnes provient probablement de ce qu'elles étaient trop savantes et prématurées, le milieu humain n'étant pas suffisamment préparé à les recevoir, et le ressort de l'intérêt n'étant pas encore tendu.

C'est une loi générale que l'accroissement du nombre d'hommes crée une demande plus grande de produits, par suite de la tendance à la hausse du prix qui en résulte. La loi de la substitution qui est l'un des grands moteurs de perfectionnement humain est « invitée » à jouer, cela signifie que les conditions sont éminemment favorables à la création de nouveaux produits.

Cependant, tous nos efforts risqueraient d'être vains s'ils ne s'accompagnaient de dispositions législatives destinées à protéger l'indigène contre lui-même et son mal ancestral : l'usure. Celle-ci, qui prélève une portion importante des bénéfices agricoles et incite souvent le propriétaire à ne pas faire d'améliorations profitables à son seul créancier, doit être réduite par tous les moyens. Le crédit agricole indigène doit jouer ici un rôle de premier plan ; malheureusement, les ressources actuelles des S.I.P. sont notoirement insuffisantes. Pour leur donner des moyens d'action vraiment efficaces, égaux à ceux dont disposent les puissantes organisations de crédit et de coopération (1) des Indes anglaises et néerlandaises, il faudrait, à l'imitation de celles-ci, en assouplir le mécanisme, élever le taux de l'intérêt (qui serait encore très inférieur à celui des usuriers) afin d'accroître, par le jeu même de l'institution, un actif, qui, au total, dépasse à peine cinquante millions, et devrait être au moins doublé au départ par des subventions. Des enseignements intéressants pourraient peut-être être trouvés dans la législation du Homestead, promulguée en Égypte, en 1911, sous l'influence de lord Kitchener et dont seuls les usuriers eurent à se plaindre, ou bien encore dans la réforme du régime foncier musulman réalisé plus récemment en Tunisie (décret du 23 janvier 1935, destiné à pallier le vice essentiel de ce régime, à savoir le caractère occulte des mutations immobilières, en sorte que l'usure, basée sur l'exagération systématique ou psychologique des risques soit enrayerée par la réduction du taux des intérêts conventionnels).

(1) Cf. les intéressantes suggestions du commandant Brot des affaires indigènes dans le *Bulletin économique*, avril 1934.

Conclusions.

Concluons avec M. Peyrouton à la Conférence impériale :

La tâche primordiale est d'assurer l'alimentation régulière et suffisante de la population. Nous voulons, par les moyens les plus simples, les plus directs, par des moyens locaux, transformer la valeur personnelle de chaque fellah. Il s'agit, par un contact aussi fréquent que possible avec l'indigène producteur, d'améliorer ses modes de travail, d'augmenter sa puissance de production et d'achat, de la libérer des servitudes ancestrales. Quand nous aurons assuré au mieux la santé de nos protégés, nous pourrions envisager d'autres transformations que d'aucuns considèrent comme primordiales, mais qui ne sont souvent qu'affirmations idéologiques.

Cette transformation a été tentée et réussie ailleurs. Faut-il rappeler certains exemples classiques : dans la Gold Coast, les autochtones ont commencé la culture du cacao vers 1890. En 1911, ils en produisaient 39.762 tonnes ; en 1919, ils exportaient la moitié de la production mondiale. Dans l'Ouganda, pays des noirs pauvres, plus qu'à demi-nus : en 1903, le Gouvernement anglais faisait introduire par les grands chefs indigènes la culture du coton. De 9 tonnes en 1904, la récolte était, en 1908, de 29.000 tonnes et constituait 90 % des exportations. Nous pourrions multiplier les exemples encourageants du Tanganyika, de la Côte d'Ivoire, de Java. Plus près de nous, M. Bousquet, professeur à la Faculté de droit d'Alger (1), a pu écrire en parlant de l'expérience algérienne :

Nous pouvons démontrer l'erreur de ceux pour qui la colonisation a pour résultat l'exploitation de l'indigène. Certes, nous ne disons pas avec naïveté que la France est venue en Algérie, le rameau de l'olivier à la main dans l'unique but de délivrer l'indigène du joug des Turcs. Les choses se sont passées plus brutalement et plus cyniquement. Mais nous affirmons avec force que nous serions bien empêchés, après de nombreuses années de séjour dans ce pays de citer un cas où visiblement la situation de l'indigène empire à cause du régime français, tandis que nous avons pu constater partout que le développement de l'économie capitaliste, où l'accumulation du capital tend à hausser la rémunération du travail, a pour conséquence d'ensemble d'accroître le revenu indigène. C'est pourquoi nous devons nous inscrire en faux contre le schéma dressé par Rosa Luxembourg (*Die Akkumulation des Kapitals*) du développement des économies primitives.

Au Maroc nous devons donc et nous pouvons agir sur le milieu physique, pour l'adapter à l'évolution du facteur humain si nous ne renonçons pas au destin et aux vertus de notre race définis d'une façon si ingénue et si émouvante par le Français, Roland Fréjus, au cours de son voyage à Taza, en 1666.

La campagne de Taza serait encore plus belle si elle était cultivée à la française, c'est l'avantage que vous, Marocains, devez espérer de la communication des Français qui vous montreront le secret de joindre l'utile à l'agréable dans toutes vos possessions, eux qui ont appris par leur grand travail à faire quelque chose de rien.

Henri MAZOYER,
Contrôleur civil suppléant.

(Communication présentée au congrès tenu à Alger en juin 1935 par la Fédération des sociétés savantes de l'Afrique du Nord.)

(1) *In*. Revue d'économie politique. « Un cas concret d'économie Préwalrasienne, le douar Aghbal ».